

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après la première phrase de l'alinéa 5, insérer la phrase suivante :

« Elles veillent à couvrir la diversité des sujets d'actualité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler l'exigence pour l'audiovisuel public de couvrir une large diversité de sujets d'actualité, particulièrement en période de campagne électorale. Sous la pression de Vincent Bolloré, la chaîne d'actualité iTélé devenue CNEWS en 2015 contribue à restreindre fortement le spectre des sujets abordés dans le débat public en concentrant les débats autour des trois seuls thèmes : « islam », « immigration » et « violences ».